



**Pôle déplacements et aménagement**

Direction du développement local

et de l'environnement

Service habitat urbanisme aménagement foncier

Affaire suivie par C.Ferreira-Anaclet

☎ : 05 44 00 10 14

PDA/DDLE/SHUAF/2019-n° 2822/0029

Monsieur le Président  
Communauté urbaine  
Limoges Métropole  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 26 FEV. 2019

**OBJET** : Projets de modifications simplifiées n° 1 et 2 du plan local d'urbanisme de la Commune d'Eyjeaux.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis les projets de modifications du plan local d'urbanisme de la Commune d'Eyjeaux portant d'une part sur la modification du règlement écrit de la zone agricole et d'autre part sur la mise en place d'un Secteur de taille et capacité d'accueil limité (STECAL) Agricole économique (Ai), en vue de pérenniser et de développer une activité artisanale.

La modification n°1 qui vise à autoriser l'extension d'habitations existantes situées en zone agricole n'appelle aucune observation de ma part.

En revanche, concernant la modification n°2, j'attire votre attention sur la question de la sécurité des accès à la voirie départementale. En effet, la parcelle sur laquelle se situe le bâtiment à transformer jouxte la route départementale n°65. Le changement de destination de ce bâtiment pourrait engendrer une augmentation de trafic significative et supérieure à 15 véhicules par jour. Conformément à l'article 52 du règlement départemental de voirie, l'accès pourrait « être refusé, ou accordé sous réserve d'aménagements spécifiques, s'il est de par sa situation, sa configuration, son impact sur le trafic routier ou piétonnier de nature à porter atteinte à la sécurité publique. »

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEBLOIS